Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25153-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/153 - RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

04 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25153-DE

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/153

RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à l'organisation des services municipaux ;

Vu la note présentée par Monsieur le Directeur des Systèmes d'Information, relative à la réorganisation de la Direction des Systèmes d'Information soumise pour avis au CST du 13/11/2025 ;

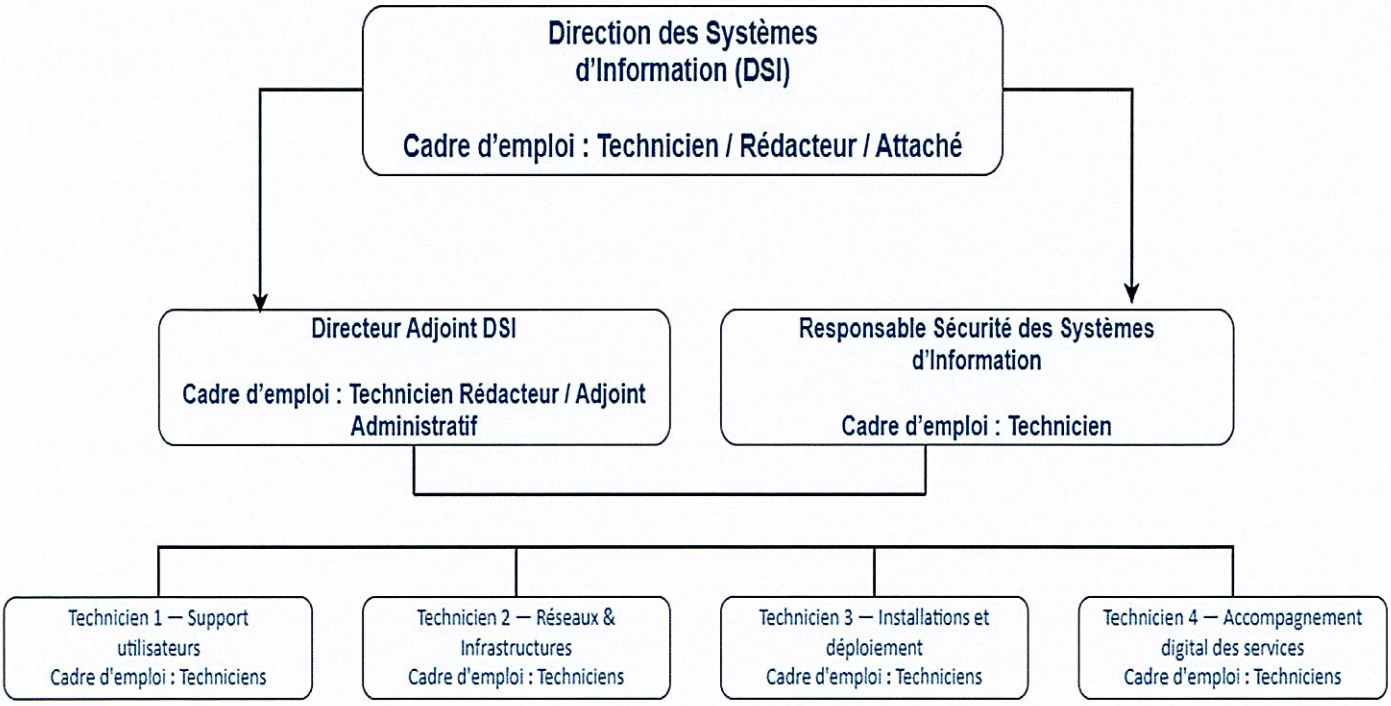
Considérant les enjeux de modernisation des services municipaux, de renforcement de la cybersécurité, et d'amélioration de la qualité de service aux usagers et aux agents ;

Considérant le diagnostic établi mettant en évidence la nécessité de clarifier les rôles, renforcer la coordination technique, et structurer la gouvernance du numérique ;

Considérant la proposition d'organisation comprenant : un Directeur des Systèmes d'Information (DSI), un Directeur adjoint, un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), quatre techniciens polyvalents aux missions spécialisées ;

Considérant les impacts RH et budgétaires prévisionnels, notamment l'ajout d'un équivalent temps plein (ETP), les besoins en formation, en outils de supervision et en équipements adaptés ;

Considérant les modalités de gouvernance proposées : comité de pilotage mensuel, réunions opérationnelles hebdomadaires, revue sécurité trimestrielle ;



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25153-DE

Le Conseil municipal décide :

Article 1 : Réorganiser la Direction des Systèmes d'Information est validée selon l'organigramme hiérarchique et fonctionnel présenté dans la note soumise au CST le 13/11/2025.

Article 2 : de créer Le poste de Directeur adjoint de la DSI venant compléter celui de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), conformément aux responsabilités définies.

Article 3 : d'ajouter d'un équivalent temps plein (ETP) est autorisé pour renforcer l'équipe technique.

Article 4 : d'intégrer les besoins en formation, en outils de supervision et en équipements au prochain dialogue de gestion budgétaire.

Article 5 : de mettre en œuvre de la réorganisation fera l'objet d'un suivi régulier par le comité de pilotage DSI et les instances de gouvernance prévues.

La commission des affaires Générales, Finances, Economies et Développement, réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Le Comité Social Territorial réuni le jeudi 13 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Richard
NIRLO